

DATE: 19/10/2022

RÉFÉRENCE: DGS-URGENT N°2022_81 (HORS COVID 19)

TITRE : Tensions d'approvisionnement en paracétamol : recommandations

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Le paracétamol fait l'objet de difficultés d'approvisionnement, cette situation est notamment liée à une augmentation constante de la consommation depuis plusieurs mois.

Les mesures mises en place en juillet dernier pour assurer une répartition équitable des approvisionnements de paracétamol en ville sur l'ensemble du territoire et préserver les stocks disponibles dans le temps ont permis d'éviter une aggravation de la situation qui reste malgré tout tendue. Ces mesures sont donc maintenues pour le circuit ville. En complément la production a été optimisée pour permettre un approvisionnement continu sur l'ensemble du territoire.

L'ANSM, le Collège de la médecine générale (CMG) et les syndicats de pharmaciens (FSPF et USPO) formulent des recommandations afin de modérer l'utilisation de paracétamol et permettre ainsi aux patients qui ont un besoin immédiat de pouvoir en bénéficier :

Recommandations pour les pharmaciens

- Dans la mesure du possible, adaptez la dispensation selon les besoins individuels de vos patients :
 - En l'absence de prescription, limitez la dispensation à deux boîtes par patient
 - Privilégiez la dispensation sur ordonnance
 - Interrogez vos patients sur leur état et adaptez la dispensation à leurs besoins réels. Ceci tout particulièrement en cas de prescription d'une quantité importante de paracétamol
- En l'absence de prescription, demandez aux patients leur accord pour inscrire les dispensations de paracétamol dans leur dossier pharmaceutique
- Limitez la vente en ligne de paracétamol

Recommandations pour les prescripteurs

- Évitez de prescrire du paracétamol à vos patients qui n'en ont pas un besoin immédiat
- Lorsque la situation le permet, privilégiez une posologie de trois prises par jour toutes les 8 heures (au lieu de quatre prises par jour toutes les 6 heures)

En cas de douleur et/ou fièvre, l'utilisation d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) n'est pas à privilégier, en particulier chez l'enfant. Les AINS sont par ailleurs contre-indiqués à partir du début du sixième mois de grossesse.

Lire : Paracétamol : limiter les tensions d'approvisionnement qui se prolongent - Communication ANSM du 19/10/22
<https://ansm.sante.fr/actualites/paracetamol-limiter-les-tensions-dapprovisionnement-qui-se-prolongent>

Lire aussi :

Paracétamol : l'ANSM et les syndicats de pharmaciens mobilisés pour assurer la couverture des besoins : <https://ansm.sante.fr/actualites/paracetamol-lansm-et-les-syndicats-de-pharmaciens-mobilises-pour-assurer-la-couverture-des-besoins>

Paracétamol et risque pour le foie : un message d'alerte ajouté sur les boîtes de médicament : <https://ansm.sante.fr/actualites/paracetamol-et-risque-pour-le-foie-un-message-dalerte-ajoute-sur-les-boites-de-medicament-communique>
<https://ansm.sante.fr/actualites/savez-vous-bien-utiliser-le-paracetamol-contre-la-douleur-et-la-fievre>

Dr Grégory EMERY

Directeur Général adjoint de la Santé

Signé